ART. 2 N° 1362

## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE -  $(N^{\circ} 4042)$ 

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 1362

présenté par M. Reiss

## **ARTICLE 2**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'assistance médicalisée active à mourir lui est apportée »

les mots:

« l'aide au suicide assisté est pratiquée »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui conviennent, la proposition de loi ne laissant pas le choix entre l'euthanasie et le suicide assisté.